

PARC ÉOLIEN DES MOULINS

## Les audiences du BAPE commenceront bientôt



Daniel  
**DUPLESSIS**

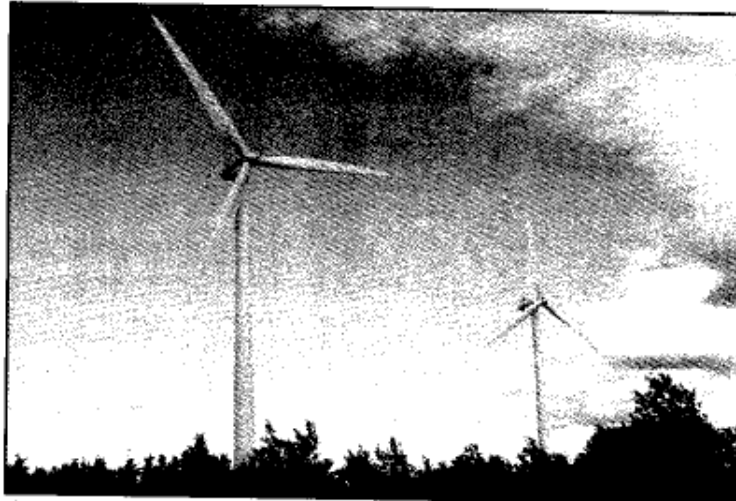
[daniel.duplessis@courrierfrontenac.com](mailto:daniel.duplessis@courrierfrontenac.com)

Les membres du Comité de maximisation des retombées économiques du parc Des Moulins informent la population que la prochaine étape prévue concernant le projet éolien est la période d'information et de consultations publiques tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Cette activité devrait être amorcée dans les prochains jours.

À ce sujet, il faut rappeler qu'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, comme celui du parc Des Moulins, est toujours assujéti à une procédure administrative conduite par le BAPE qui reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ainsi, le BAPE, par ses interventions, informe, enquête et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministère en question afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Par cette démarche, le BAPE voit à ce que les citoyens de toutes les régions soient mieux renseignés sur les ques-



tions environnementales et sur les projets d'importance soumis à la consultation publique. Ils ont ainsi la possibilité d'être consultés par un organisme indépendant et impartial afin que leurs préoccupations et leurs opinions soient considérées dans la prise de décision du gouvernement. Le BAPE s'engage toujours à appuyer son action sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence. Ses membres adhèrent d'ailleurs à un code d'éthique et de déontologie basé sur ces valeurs.